

plais? Vont-ils retourner au régime des secours directs et des soupes populaires? Qu'en dit le Gouvernement? L'honorable député de Bow-River est revenu sur un point sur lequel notre groupe n'a cessé d'insister: la fin de l'industrie est non pas de procurer du travail, mais de fournir le maximum de denrées avec un minimum de labeur et de fatigue. Le Gouvernement, prévoyant que l'industrie n'arrivera pas à absorber tout ce monde, nous parle de grands projets de travaux publics. Mais même avec ce genre d'entreprises, fournira-t-il des emplois introuvables dans les établissements industriels? J'ai sur mon pupitre une brochure illustrée donnant les modèles de certaines machines ultra-modernes. Sur la quatrième page de la couverture, je vois une de ces immenses dragues modernes capables de soulever d'un seul coup 32 tonnes de terre. La guerre terminée, le Gouvernement utilisera-t-il ce genre de machines dans la construction d'ouvrages publics ou reviendra-t-il à ses méthodes d'avant-guerre? Laissera-t-il ces machines oisives le long de la route pour s'en tenir au pic et à la pelle? Par simple curiosité, j'ai réduit le travail de cette machine en travail humain. Elle prend 32 tonnes de terre à chaque charge. Si on mettait des ouvriers munis de pics et de pelles à sa place, combien faudrait-il en employer? En comptant 5 livres de terre par pelletée, nous aurions au moins 12,000 pelletées; c'est dire que la machine remplace environ 12,000 journaliers. Dans l'industrie, les travaux publics et dans toutes les sphères de l'activité humaine on rencontre des exemples de ce genre, de nos jours. Personnellement, j'estime que c'est folie de la part du Gouvernement ou de toute autre administration de s'imaginer qu'on peut rétablir les militaires dans la vie civile en leur procurant des emplois ou en s'attendant que leur seule source de revenu puisse être un emploi dans l'industrie ou les travaux publics.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la troisième fois, est adopté.)

LE BIEN-ETRE SOCIAL

CRÉATION D'UN MINISTÈRE DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose que la Chambre se forme en comité pour étudier un projet de résolution ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de décréter la création d'une ministère du Bien-être social destiné à inclure cette partie du ministère des Pensions et de la Santé nationale qui ne sera pas comprise dans le ministère des Affaires des anciens combattants, et à assumer l'administration et le contrôle des affaires qui ont trait à la sécurité sociale et au bien-être du peuple du Canada et qui peuvent lui être con-

fiées de temps à autre et à les consolider sous ce ministère; et de pourvoir de plus, à la nomination de tous fonctionnaires, commis et employés nécessaires à l'application appropriée et efficace de cette loi.

L'hon. M. STIRLING: Le premier ministre formulera-t-il une déclaration?

Le très hon. MACKENZIE KING: J'allais demander en premier lieu de modifier le projet de résolution par la substitution des mots "ministère de la Santé nationale et du bien-être" à "ministère du Bien-être social". J'ai discuté ceci il y a quelques jours et j'ai dit que lorsqu'on a rédigé le projet de résolution, on estimait l'expression bien-être social d'une portée trop étendue et que ce terme comprendrait probablement la santé. Toutefois, puisque le ministère de la Santé existe depuis 1919 et que ce nouveau ministère remplira la tâche du ministère des Pensions et de la Santé nationale qui ne relèvera pas de la loi des anciens combattants, il convient d'associer les mots "santé nationale" au nouveau ministère. En outre, le changement de vocable pourrait donner l'impression que le Gouvernement ne se préoccupe pas autant de la santé nationale que de certains autres aspects de la mesure, alors que c'est l'inverse qui est vrai. La santé nationale deviendra de plus en plus à l'avenir une des plus importantes préoccupations du Gouvernement. Je prie mon collègue le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie) de proposer cet amendement.

L'hon. M. MACKENZIE: Du consentement de la Chambre, je propose cet amendement.

(La motion est adoptée.)

L'hon. GROTE STIRLING: Cette résolution marque une étape vers l'adoption d'un bill dont l'objet est la création d'un ministère destiné, ainsi qu'il est dit dans la résolution, à assumer l'administration et le contrôle des affaires qui ont trait à la sécurité sociale et au bien-être du peuple canadien. Il est fort opportun qu'un tel département soit créé à cette fin, pourvu qu'il puisse réaliser cet objet. Le ministère de la Santé existe depuis quelque temps déjà, ainsi que l'a rappelé le premier ministre, et il sera compris dans ce nouveau département. Le ministère de la Santé n'a joué qu'un rôle assez peu important auprès de notre population. En examinant les dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique que Nord et les vingt-neuf questions qui y sont indiquées comme relevant de l'autorité fédérale, on ne trouve aucune mention de la santé ou du bien-être. De fait, on constate simplement que le service de quarantaine et les hôpitaux maritimes sont placés sous la